



Bruxelles, le 1^{er} juillet 2026

CM 3496/26

PECHE
UK
PROCED
N

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 4469

Objet: Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2026/249 du Conseil établissant, pour 2026, 2027 et 2028, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union (2^e modification)
- Adoption
= FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 3495/26 a été clôturée le 1^{er} juillet à 16 heures.

Veuillez noter ce qui suit:

la majorité qualifiée requise pour l'adoption du règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2026/249 du Conseil établissant, pour 2026, 2027 et 2028, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union, et modifiant le règlement (UE) 2025/2454 du Conseil établissant, pour 2026, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques de la mer Baltique, dont le texte figure dans le document ST 10539/26 INIT (ST 10539/26 REV 1 pour la version en langue anglaise) a été atteinte.

Dès lors, le règlement du Conseil susmentionné est adopté.

Le secrétariat général du Conseil tient à remercier les délégations et la Commission pour leur coopération.